



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 18 avril 2019 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE19-065

IMPLANTATION PROJÉTÉE D'UN CENTRE DE DONNÉES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

ATTENDU QU'Hydro-Québec a ciblé le développement du marché de l'alimentation des centres de données et qu'elle est en pourparlers avec une entreprise de ce secteur qui souhaite construire dans le Grand Montréal une telle installation nommée « projet Soleil » qui serait l'une des dix plus grandes au monde ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a demandé à la Communauté d'évaluer l'analyse réalisée par Hydro-Québec pour identifier les terrains où le centre de données « projet Soleil » pourrait être construit dans le Grand Montréal ;

ATTENDU QUE l'entreprise a déterminé que le terrain où le « projet Soleil » sera construit doit avoir une superficie minimale de 50 hectares, avoir une topographie plane, être desservi par une puissance électrique de 400 MW et par un volume important d'eau pour refroidir les infrastructures, être situé près d'un bassin de talents et d'un aéroport ainsi qu'être éloigné des voies ferrées, des couloirs aériens et des zones à risques sismiques ;

ATTENDU QUE l'entreprise exige que le « projet Soleil » soit en service au plus tard en 2021 et que pour ce faire une entente pour l'acquisition du terrain doit être conclue au début de l'été 2019 ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a effectué une analyse de 30 sites potentiels, que 14 de ceux-ci ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée dont 12 sont situés sur le territoire de la Communauté et 11 d'entre eux dans le périmètre métropolitain, mais qu'un seul site répond aux critères de localisation et à l'échéancier fixés par l'entreprise ;

ATTENDU QUE ce site, détenu par Hydro-Québec, d'une superficie d'environ 94 hectares, est situé en zone agricole sur le territoire de la Ville de Beauharnois ;

.../2



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 18 avril 2019 à 9 h 00

CE19-065
Page 2

ATTENDU QU'Hydro-Québec reconnaît l'importance de protéger et mettre en valeur le territoire agricole et propose l'inclusion en zone agricole d'une superficie de qualité agricole équivalente afin de compenser la perte de territoire agricole engendrée par ce projet ;

ATTENDU QUE la Communauté a analysé l'évaluation détaillée des 12 sites du territoire métropolitain réalisée par l'entreprise et Hydro-Québec ainsi que d'autres sites potentiels disponibles selon son inventaire de sites industriels et qu'il s'avère que les sites en périmètre métropolitain sont effectivement grevés de contraintes qui empêchent de rencontrer les exigences de l'entreprise, ce qui compromet la réalisation du « projet Soleil » dans le Grand Montréal ;

ATTENDU QUE le projet exige une puissance importante en hydroélectricité que seul le secteur visé de Beauharnois, voisin d'une centrale électrique, semble pouvoir offrir à court terme sans investissement majeur au réseau électrique ;

ATTENDU QUE, selon des informations transmises par H-Q, la réalisation de ce centre de données représente un investissement d'environ 1 milliard de dollars, avec des retombées économiques de 200 millions de dollars qui procureraient à Hydro-Québec des revenus annuels de 130 millions de dollars et créeraient approximativement 450 emplois directs et indirects dont la rémunération serait plus élevée que la moyenne des salaires au Québec ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec entend poursuivre au cours des prochaines années l'attraction de centres de données de grande dimension ;

ATTENDU QUE des terrains de grande superficie situés dans le périmètre métropolitain sont disponibles, mais qu'ils nécessitent des interventions pour en lever les contraintes qui empêchent actuellement leur développement ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, selon l'information reçue, le gouvernement du Québec envisage de procéder par décrets pour respecter l'échéancier de réalisation du projet de centre de données,

Il est résolu

D'informer le ministère de l'Économie et de l'innovation que la Communauté estime que, compte tenu des exigences de l'entreprise promotrice du « projet Soleil », notamment l'échéancier, l'analyse d'Hydro-Québec portant sur les sites susceptibles de recevoir ce projet donne un portrait réaliste des opportunités de développement existantes actuellement sur le territoire de la Communauté ;

D'informer le gouvernement du Québec que s'il décide d'exceptionnellement prendre des décrets pour respecter l'échéancier de réalisation du « projet Soleil » dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec, la Communauté exige que la perte du territoire agricole qui en découlera soit compensée monétairement et physiquement, et que les sommes soient utilisées dans le cadre de l'entente sectorielle de développement des activités agricoles et du secteur du bioalimentaire, intervenue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Communauté pour la mise en valeur du territoire agricole métropolitain ;

.../3



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 18 avril 2019 à 9 h 00

CE19-065
Page 3

De donner mandat au directeur général de définir une stratégie pour lever les contraintes au développement affectant les terrains de grande superficie voués au développement industriel sur le territoire de la Communauté en impliquant les municipalités visées, le ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi que tout autre ministère et organisme pouvant être concerné ;

De mettre en place un comité de travail avec Hydro-Québec afin que les sites stratégiques de grande superficie du territoire métropolitain soient desservis avec une puissance électrique suffisante pour permettre l'implantation des futurs centres de données à l'intérieur du périmètre métropolitain ;

De demander à Hydro-Québec de s'assurer que l'approvisionnement en hydroélectricité des centres de données ne compromette pas la desserte des services essentiels du territoire métropolitain notamment lors de pannes électriques.

Certifié conforme

Secrétaire